

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 JUIN 2012**

Délibération
n°2012.06.096

Salle de
spectacles "La Nef" :
création de postes et
tableau des effectifs

LE SEPT JUIN DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **01 juin 2012**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Anissa EL MESSOUDI, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Jacques NOBLE, Catherine PEREZ, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Catherine PEREZ, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Jacques PERSYN à Francis LAURENT, Frédéric SARDIN à Bertrand MAGNANON

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick BOUTON par Christophe CHOPINET, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI, Laurent PESLERBE par Anissa EL MESSOUDI

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Gérard DESAPHY, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADE, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2012**DELIBERATION
N° 2012.06.096**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur BRONCY**SALLE DE SPECTACLES "LA NEF" : CREATION DE POSTES ET TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vous venez d'approuver la création de la régie dotée de la seule autonomie financière en charge de la gestion de la salle des musiques actuelles et amplifiées « la NEF » d'intérêt communautaire. Il s'agit d'une régie à autonomie financière dans le cadre d'un service public industriel et commercial (SPIC).

En conséquence, les articles L 1224-1 et suivants du code du travail s'appliquent et conduisent à maintenir les contrats de travail en cours de l'équipement :

- des 10 salariés permanents,
- des 2 salariés non permanents en contrat d'apprentissage et contrat de service civique

lors de la reprise de l'activité par l'autorité publique.

Ces emplois nécessitent une inscription budgétaire de 240 000 € pour 2012, au budget de la régie, non compris le salaire des intermittents ou vacataires.

Vu l'article R 2221- 72 5° alinéa du code général des collectivités territoriales,

Le tableau des emplois de la régie serait le suivant :

Emploi 1	Directeur - programmeur
Emploi 2	Administrateur (directeur – programmeur par intérim)
Emploi 3	Directeur technique
Emploi 4	Chargé de communication
Emploi 5	Administrateur adjoint
Emploi 6	Chargé de relations avec les publics
Emploi 7	Régisseur studios - Ingénieur du son
Emploi 8	Régisseur de studios – éclairagiste
Emploi 9	Régisseur des studios de répétition
Emploi 10	Chargé d'accueil et de billetterie
Emploi 11	Chargé de l'entretien à temps non complet (38 heures mensuelles)
Emploi non permanent 12	Apprenti
Emploi non permanent 13	Service civique

Sous réserve de l'avis du conseil d'exploitation de la régie de la salle de spectacles "La Nef" ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines/systèmes d'information du 22 mai 2012,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 31 mai 2012,

Je vous propose :

DE FIXER le tableau des emplois de la régie tel que décrit ci-dessus, à compter du 1^{er} juin 2012,

DE PREVOIR les crédits correspondants au budget de la régie de la salle de spectacles "La Nef",

D'AUTORISER le directeur de la régie à signer tous les actes nécessaires à l'application de ces contrats et de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles, ainsi que les contrats d'apprentissage et de service civique éventuels.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(2 ABSTENTIONS : M. BONNET ET M. ELIE)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 juin 2012	<u>Affiché le :</u> 12 juin 2012